Exemplaire adhérent AMAP



Contrat pain

Paysanne-boulangère: Elise Guilard



Décembre 2017 à février 2018

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES <u>i-amap-y@hotmail.fr</u> / www.i-amap-y.fr

Elise Guilard GAEC de l'aliniére 35530 BRECE 0672685675 les tourbillonnaises@lavache.com

Je soussigné(e)
adhématés de l'aggrétion l'AMADIV à jour de ma activation appuelle acusarie un abandament
adhérent(e) de l'association l'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement
du au 14 février 2018 inclus.

Cet abonnement me donne droit à du pain biologique cuit au feu de bois. Les céréales bio (blé et seigle) sont produites à la ferme, puis moulées localement. Les graines sont également bio.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Pour les distributions, le producteur s'engage à être présent au moins une distribution sur deux. En cas d'imprévu, il préviendra l'AMAP au plus tôt.

La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école rue Papu.

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Je choisis mon pain:

Cochez la case de votre choix (sauf cases grisées) et calculez le total :

	1 kg	850g	500g	300 g	Totaux
Pain de Froment, T80 farine de blé	4€20		2€20		
Metaye, farine de seigle et froment avec des graines de lin et tournesol		4€60			
Pavot Tournesol, farine de froment avec graine de pavot et tournesol			3€00		
Brioche au levain			6€20	4€10	
		Nombre de semaines (10 si début le 06/12/2017)			X
				TOTAL	=

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes,	le
----------------	----

Elise Guilard GAEC de l'aliniére Signature de l'adhérent(e) :

Exemplaire pour le producteur



Contrat pain

Paysanne-boulangère : Elise Guilard



Décembre 2017 à février 2018

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr_

Elise Guilard GAEC de l'aliniére 35530 BRECE 0672685675 les_tourbillonnaises@lavache.com

Je soussigné(e)
all form the half was a sinking UAAAADNA half and a shirthing around the same and a same and
adhérent(e) de l'association l'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement
du au 14 février 2018 inclus.

Cet abonnement me donne droit à du pain biologique cuit au feu de bois. Les céréales bio (blé et seigle) sont produites à la ferme, puis moulées localement. Les graines sont également bio.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Pour les distributions, le producteur s'engage à être présent au moins une distribution sur deux. En cas d'imprévu, il préviendra l'AMAP au plus tôt.

La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école rue Papu.

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Je choisis mon pain:

Cochez la case de votre choix (sauf cases grisées) et calculez le total :

Coolicz la dasc de volle olloix (saul	gadda gridda	- or calouioz			_
	1 kg	850g	500g	300 g	Totaux
Pain de Froment, T80 farine de blé	4€20		2€20		
Metaye, farine de seigle et froment avec des graines de lin et tournesol		4€60			
Pavot Tournesol, farine de froment avec graine de pavot et tournesol			3€00		
Brioche au levain			6€20	4€10	
		Nombre de semaines (10 si début le 06/12/2017)			X
				TOTAL	=

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes,	le
----------------	----

Elise Guilard GAEC de l'aliniére Signature de l'adhérent(e) :